

# GASPARD DE TENDE : THÉORICIEN DE LA TRADUCTION

Michel BALLARD  
*Université d'Artois*

## 1. Introduction

**E**n 1660 est publiée à Paris, et simultanément chez deux libraires différents (Jean Le Mire et Damien Foucault), une méthode de traduction réalisée par un certain Sieur de l'Estang. Les titres de l'ouvrage diffèrent légèrement selon l'édition : *Règles de la traduction, ou moyens pour apprendre à traduire de latin en françois, tirées de quelques unes des meilleures traductions du temps* pour celle parue chez Damien Foucault ; *De la traduction, ou Règles pour apprendre à traduire la langue latine en la langue française, tirées de quelques unes des meilleures traductions du temps*, pour celle parue chez Jean Le Mire. Cette différence n'est pas sans importance ni étrangère à notre propos, car la formulation utilisée chez Le Mire : « De la traduction », donne à l'ouvrage une portée plus générale que la simple didactique et c'est bien sous cet angle que semblent l'avoir perçu plusieurs contemporains (ou hommes de lettres des décennies suivantes) qui parlent de cet ouvrage comme d'un « traité ». Bonaventure d'Argonne, à la fin du siècle,

déclare : « Feu M. de l'Etang étoit un Provençal, homme d'esprit et sçavant. Nous avons de lui un *Traité de la Traduction* [...] » (Argonne 1725 : 459-460), et au siècle suivant, l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, ajoute à cette appellation un éloge sans mélange :

*L'auteur y prend le nom de Sieur de l'Estang. C'était un laïc de Mane en Provence, qui mourut en 1697. Son vrai nom est Gaspard de Tende. [...] Son Traité de la traduction, est le meilleur ouvrage et le plus complet que nous ayons en François sur cette matière. (Goujet 1750 : 207)*

Or dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, qui se souvient de Gaspard de Tende, mis à part quelques spécialistes des études classiques ? Les noms de Vaugelas, d'Arnauld et de Lancelot font partie d'une culture assez limitée dans son audience, mais non négligeable, par contre les noms de de Méziriac, de Tende et Huet semblent appartenir à une sorte de trou noir où aurait disparu l'embryon d'une réflexion scientifique sur la traduction. Lors d'une précédente étude, nous avons été frappé par le caractère novateur de l'œuvre de de Tende et nous y avons vu le « premier effort remarquable pour codifier la traduction en partant de l'observation de sa pratique » (Ballard 1992 : 195), et c'est sur cet aspect que nous voudrions revenir aujourd'hui en essayant de faire apparaître, tout en en prenant la mesure (avec ce que cela peut impliquer de limites), ce qui fait de cet ouvrage une théorie et de son auteur un théoricien.

## 2. La notion de théorie

Dans cette entreprise, il convient d'abord d'essayer de préciser, de définir ce que l'on entend par « théorie », quel comportement cela suppose d'être théoricien.

La notion de théorie, pour un certain public, que ce soit le grand public ou un public plus restreint et assez cultivé, est souvent envisagée dans le cadre d'un binôme : théorie-pratique où le terme « théorie » serait doté d'une charge négative qui témoignerait ainsi qu'à l'épreuve de la réalité la théorisation est inefficace, voire inutile : on a toujours traduit, sans théorie, et l'on ne fait pas de la théorie quand on traduit. C'est ce qu'exprime assez bien, et non sans humour, Louis Kelly lorsqu'il dit : « Si la traduction avait dépendu de la théorie pour sa survie, elle aurait disparu bien avant l'époque de Cicéron »<sup>1</sup>. Cette conception de la théorie comme

<sup>1</sup> « Had translation depended for its survival on theory, it would have died out long before Cicero » (L. Kelly 1979 : 219)

réflexion spéculative, assez coupée de la réalité est sans doute encouragée par certains, eux-mêmes assez hostiles à une autre forme de théorisation que nous allons décrire. On peut trouver comme un archétype de ces formes spéculatives dans la description critique que fait Mounin du classique ouvrage de George Steiner :

*Ce n'est un travail scientifique ni sur le langage ni sur la traduction. C'est un essai de philosophie du langage avec toutes les insatisfactions que peut laisser l'essayisme sur un tel problème, avec le péril de faire de la « littérature » sur la traduction. [...] Par philosophie du langage, il faut entendre ces constructions intellectuelles dont les seuls supports sont la cohérence verbale de la pensée abstraite, à partir de démonstrations par citations plus que par analyse de matériaux bruts [...]. (Mounin 1976 : 255-256)*

C'est à partir de là, de cette notion « d'analyse de matériaux bruts » qu'il convient d'envisager l'autre aspect du terme « théorie », beaucoup plus proche d'ailleurs de son sens étymologique.

Le terme « théorie » vient du grec *theôria*, qui signifie : « action de voir, puis action de voir un spectacle », or c'est cette notion fondamentale que certains ont tendance à oublier aujourd'hui lorsqu'ils parlent de théorie (ou prétendent pratiquer la théorisation), il s'agit d'abord de « voir », d'être « spectateur » et non pas acteur, il s'agit de participer à une « représentation ». Théoriser c'est d'abord être capable de fixer son regard et avec lui son attention et sa conscience sur un objet et d'être capable de s'étonner, de l'observer, de le décrire, bref d'en donner une représentation.

La démarche suppose que l'on perçoive l'objet comme entité spécifique dotée d'une organisation ; que dans un premier temps on s'efforce de l'analyser et de le décrire tant pour en saisir les composantes que l'agencement de ces composantes et que dans un second temps on en rende compte sous une forme synthétique qui s'efforce de faire apparaître sa structure et son fonctionnement.

La théorisation, dans la mesure où elle est un effort du rationnel pour saisir et comprendre un objet peut tendre vers une forme de systématisation qui évacuerait la subjectivité et l'irrationnel. Ce serait une erreur de le faire, dans la mesure où (et ceci est particulièrement important pour la traduction) tout comportement humain intègre ces composantes. Le désir d'aboutir à un système, ou à une forme de systématisation, ne doit pas déboucher sur une réification de la représentation, qui doit être consciente de son caractère provisoire, soumise qu'elle doit être à des opérations de

vérification et de contrôle, susceptibles de déterminer son évolution ou sa reformulation.

C'est ce double mouvement d'observation et de présentation synthétique que nous nous proposons d'explorer dans la méthode de Gaspard de Tende.

### 3. La notion de corpus

#### 3.1. *Présupposés*

Si l'on considère l'histoire de la traduction de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle, on constate que les écrits sur la traduction sont essentiellement de deux ordres :

- des remarques incidentes sur la traduction dans un texte traitant d'un autre sujet, même si celui-ci est de nature connexe ;
- les innombrables préfaces, postfaces ou prologues, que les traducteurs éprouvent le besoin d'apposer en tête de leur travail dès la fin du Moyen Age et le début de la Renaissance.

A la première catégorie se rattachent l'exposé de Cicéron concernant sa manière de traduire les discours d'Eschine et de Démosthène, et qui figure dans un traité de rhétorique ; la remarque d'Horace concernant la traduction du « mot par le mot » et qui figure dans un art poétique ; les considérations hostiles de Du Bellay dans sa *Défense et illustration de la langue française*. Ce premier type d'écrits relève de l'opinion, de l'idéologie et de la manipulation ; il a longtemps satisfait ceux qui se tournent vers la « théorie » pour recevoir des mots d'ordre, des injonctions en réponse à la question de savoir « comment faut-il traduire ? » ou même pour y chercher de prestigieuses justifications à la morose délectation de l'impossibilité de traduire.

Tout en apportant une autre dimension, que nous allons essayer de définir, de Tende, en tant que théoricien et créateur de méthode, n'échappe pas à l'attente quasi-générale, aujourd'hui encore, qui veut que la théorie débouche sur des conseils pratiques et la mise à jour de critères de qualité.

De Tende assume cette relation de la théorie à la pratique avec enthousiasme : la notion de « règles » est inscrite en grand dans son titre ; sa méthode est efficace, il l'a prêtée à un ami « pour apprendre à traduire » et celui-ci « a reconnu qu'il avait fait, en peu de temps, un grand progrès dans la traduction » (de Tende 1660 : I) — la qualité de l'ouvrage est par ailleurs attestée par les commentaires des contemporains : nous avons évoqué celui de Goujet plus haut (cf. Goujet 1750 :

207). Bonaventure d'Argonne estimait que les traités d'Huet et de Tende étaient les meilleurs de l'époque (Argonne 1725 : 465).

Le public que vise de Tende est double. D'abord les enfants :

*[...] cela pourra être utile non seulement aux enfants et à ceux qui les instruisent, mais encore à tous ceux qui veulent apprendre le latin ; puisque la traduction est sans doute un des moyens le plus court et le plus facile pour apprendre les langues. (de Tende 1660 : II)*

Ensuite les traducteurs :

*Voilà certainement des règles pour former un excellent traducteur.*

*[De Tende demande aux lecteurs d'excuser les éventuels défauts de sa méthode]. C'est la grace que j'espère de leur bonté ; et la récompense que je leur demande pour l'intention que j'ay eüe de diminuer la peine des traducteurs, en leur proposant des Règles pour traduire et embellir leurs traductions. (de Tende 1660 : XIX-XV)*

Enfin l'efficacité de la méthode est garantie par la qualité des exemples proposés et la perception de cette qualité par l'auteur de la méthode :

*Ce qui me donna la première pensée de recueillir ces Règles, fut l'accord merveilleux et la convenance admirable qui se rencontre dans tous les bons traducteurs. Car j'ay remarqué que ceux qui ont bien traduit les mêmes mots et les mêmes phrases, ont tous pris un même tour, et se sont tous servi d'une même façon de traduire : tant il est vray que ceux qui font bien quelque chose le font par une Lumière et une raison du bien, qui ne luit et ne se découvre bien souvent que dans les esprits les plus épurez ; et que tous ceux au contraire qui font mal quelque chose, le font par un défaut de cette Lumière et de cette Raison du bien, qui n'éclairant pas leurs esprits, les laisse dans l'obscurité et dans les ténèbres. (de Tende 1660 : II-III)*

Déclaration que Bonaventure d'Argonne commente en ces termes : « La réflexion que l'Auteur fait dans le prologue de ce livre paroît bien judicieuse » (Argonne 1725 : 460).

En fait cette manière de présenter la genèse de la recherche fait bien apparaître le caractère double et en cela résolument moderne de la démarche de Tende. Le scientifique rationaliste, qui est en lui, a dégagé des lois à partir de l'observation de la récurrence des solutions dans un

*corpus*. Par ailleurs cette récurrence est rattachée à un critère d'ordre supérieur ou irrationnel qui tient de l'illumination et relève tout autant de la théologie que du platonisme. On n'est pas loin de certaines conceptions du siècle des lumières et de toute façon il y a la perception d'un irréductible irrationnel que l'on tend à réintégrer aujourd'hui en traductologie : l'intuition.

Et pourtant l'objectivité est là, en germe chez de Tende avec la notion de *corpus*. Elle constitue sans doute l'une des grandes nouveautés de sa méthode et elle la distingue des traducteurs-auteurs de préfaces et des auteurs de traités sans *corpus*.

Les préfaces des traducteurs sont des cris de douleur ou des excuses, des journaux du traducteur à peine esquissés jamais menés à terme. On y évoque des souffrances, un ou deux problèmes avec parfois quelques exemples à caractère linguistique. De manière générale, comme chez les auteurs de traités sans *corpus*, on n'entre pas dans les détails, on ne touche pas au corps de la traduction, on se garde de pratiquer la dissection.

La notion de *corpus*, et le *corpus* est très abondant et très présent dans la méthode de Tende, est le gage fondamental de la scientificité de son travail. Il suppose un triple travail d'objectification par rapport au processus de traduction :

— Tout d'abord le travail s'effectue par rapport à un observable, objectif, matérialisé dans les textes : original et traduction.

— Deuxièmement cet observable n'est pas la production de l'observateur mais celui d'un corps de traducteurs auquel il n'appartient pas. (De Tende a publié l'année suivante une traduction des *Sermons sur les sept Pseaumes de la Pénitence* de saint Augustin, mais il n'observe pas sa traduction).

— Troisièmement, les règles de la traduction se dégagent d'elles-mêmes, de la récurrence des solutions adoptées par les traducteurs pour résoudre les problèmes. Cette objectivité de la règle est exprimée avec une bonhomie faussement naïve, au travers d'une sorte de présentation modeste de la genèse de son travail où il n'aurait eu qu'un rôle d'observateur :

*Je n'aurois pas un sentiment si avantageux de ce petit ouvrage, s'il estoit autant mon ouvrage que l'ouvrage des plus excellens traducteurs et des premiers Maîtres de la langue. Car j'avoue que je n'y ay point d'autre part que celle d'avoir remarqué dans leurs plus excellens livres, les plus belles manières de traduire, et les meilleures façon de parler. (De Tende 1660 : XIV)*

Nous considérerons maintenant la composition du corpus et nous nous interrogerons sur l'idéologie sous-jacente à laquelle il renvoie.

### 3.2. *La composition du corpus et l'idéologie sous-jacente*

Il n'est pas aisé d'établir avec précision le corpus de Gaspard de Tende parce qu'il n'a pas pris le soin de dresser une bibliographie des auteurs et des œuvres utilisés.

Les références qui figurent à la suite des exemples ont un caractère plus ou moins cryptique pour le lecteur moderne. Elles renvoient généralement sous forme abrégée,

- ou bien à l'auteur traduit : « Cicer. » pour « Cicéron » ; « Virg. » pour « Virgile » ; « Phed. » pour « Phèdre » ; « Terenc. » pour « Terence » ; « Tursel » pour « Tursellin », Histoire Universelle, traduite par le Sr Coulon, jésuite (Stéfanini 1971 : 601, n. 9),
- à l'œuvre traduite : « Vie S. Bern » pour « Vie de Saint-Bernard » ,
- à l'œuvre et à l'auteur : « Confess. S. Aug » pour « Les Confessions de Saint Augustin » « Comm. Cesar » pour « Les Commentaires de César » ,
- ou bien, ce qui est plus rare, au traducteur et à l'œuvre traduite : « Monsieur dans son Flor » pour « Monsieur dans son Florus ». « Q. Curf. M. Vaug. » pour « Le Quinte Curce de Monsieur de Vaugelas » .

On peut identifier dans ce corpus les éléments suivants :

*La Vie d'Alexandre le Grand* de Quinte Curce traduite par Vaugelas, parue en 1653 ; *Les Commentaires de César* traduits par Perrot d'Ablancourt, parus en 1650. Roger Zuber souligne que « sur plusieurs centaines d'exemples choisis par Tende, d'Ablancourt n'en fournit que onze, tous extraits du César : *De la traduction*, pp. 51, 77, 102, 202, 248, 287, 303, 315, 334, 352, 379 » (Zuber 1968 : 150 n. 4). *Le Florus* de Monsieur y occupe une place non négligeable jusque vers la page 200 du traité (Stéfanini 1971 : 601). De Tende désigne ainsi en fait la traduction de l'*Histoire romaine* de Julius Florus, cet historien ami d'Hadrien (I<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles après J.-C.), réalisée par « La Mothe Le Vayer, fils, qui feignait de s'inspirer des versions du royal élève » (Stéfanini 1971 : 601)<sup>2</sup>. Cette traduction, publiée en 1656, vient en réaction contre la

2 Amyot a dû également se soumettre à cette pratique.

traduction de Coeffeteau, publiée en 1615 et dont on commençait à trouver le style et le vocabulaire datés (Zuber 1968 : 135).

Mais en fait ce sont des traducteurs jansénistes qui occupent sans doute la plus grande place : 255<sup>3</sup> viennent de la traduction des *Confessions* de saint Augustin par Arnauld d'Andilly (1649). Stéfanini se demande, à juste titre, si de Tende n'a pas, après le *Florus* de Monsieur, fréquenté plus assidûment les *Confessions* en pensant à sa propre traduction des *Sermons sur les sept Pseaumes de la Penitence* de saint Augustin, alors en préparation (Stéfanini 1971 : 601, n. 7). 180 citations viennent de la *Vie de Saint-Bernard* réalisée par Antoine Lemaistre. Lemaistre de Sacy figure également en bonne place :

- 61 exemples tirés du *Poème de Saint-Prosper contre les Ingrats* (1647),
- 76 des *Comédies* de Térence (1647),
- 67 des *Fables* de Phèdre (1646).

Dans l'ensemble, donc, le corpus évite l'œuvre de d'Ablancourt (elle ne fournit que onze exemples), et se tourne plutôt vers des traducteurs « sérieux » comme Vaugelas ou les Messieurs de Port-Royal, ayant la réputation de rechercher une plus grande fidélité, fidélité qui de l'aveu même de ces traducteurs ne doit pas dégénérer en assujettissement et doit se préoccuper d'une certaine élégance, qui sera parfois ultérieurement reprochée aux traducteurs jansénistes. Il convient également de ne pas oublier que si le nom de d'Ablancourt n'occupe pas le devant de la scène son influence n'est pas moins présente d'une certaine manière avec les traductions de La Mothe Le Vayer qui s'inscrivent en réaction contre « la longue phrase de Coëffeteau, devenue désuète depuis l'avènement du style historique plus concis de Perrot d'Ablancourt » (Caron 1990 : 91). Disons que ce corpus représente une tendance neuve de la traduction qui offre la préférence à un classique tel que Vaugelas (lui-même récupéré par les jansénistes). Cette nouvelle tendance tout en évitant les extrémités d'un d'Ablancourt, n'est pas hostile à certaines censures et à certains aménagements au nom de l'esthétique. Un traducteur comme Marolles sans être cité nommément est présenté comme repoussoir en raison de son style lourd.

---

3 Ce chiffre, le suivant et ceux concernant Lemaistre de Sacy sont tirés de Stéfanini 1971 : 601.

## 4. L'exposé théorique et didactique

Une bonne théorie de la traduction — et une méthode de traduction à visée pédagogique doit reposer sur une bonne théorie — se doit d'offrir un certain équilibre entre des principes généraux concernant la traduction, des options de travail clairement définies et une présentation ordonnée des problèmes techniques.

La méthode de Gaspard de Tende offre de toute évidence un exposé théorique équilibré. En effet, après une dédicace à la Marquise de Sablé (4 pages) elle s'ouvre avec une Préface (générale) de 14 pages, suivie, après le Privilège du Roy, du corps de la méthode elle-même, exposé de 386 pages divisé en trois livres. Nous examinerons tour à tour ces deux composantes majeures.

### 4.1. L'exposé général

Les règles générales pour bien traduire sont selon de Tende au nombre de neuf. Il faut en fait considérer qu'elles ne sont pas toujours clairement exprimées et que ce qui est posé comme une règle est souvent en réalité un développement qui touche à plusieurs principes, comme par exemple la première règle qui traite à la fois de la maîtrise des langues, de la compréhension et de la manière de traduire. Nous les examinerons tour à tour.

De Tende, donc, commence par rappeler le principe fondamental qui est « de bien entendre les deux langues » (de Tende : VI), il l'attribue à Vaugelas, mais en fait cette exigence a été clairement instaurée par Dolet qui exigeait du traducteur « qu'il connaisse parfaitement les deux langues sur lesquelles il travaille » (Ballard 1992 : 111).

A l'intérieur de la première règle et toujours, selon Vaugelas, se trouve en fait un second principe qui est « de bien entrer dans la pensée de l'Auteur qu'on traduit » (de Tende : VI), principe que l'on trouve également chez Dolet : « il faut que le traducteur entende parfaitement le sens et la matière de l'auteur qu'il traduit » (Ballard 1992 : 111).

Et toujours à l'intérieur de cette première règle est énoncé un troisième principe qui touche déjà en fait à la manière de traduire : « ne pas s'assujettir trop basement aux paroles ; parce qu'il ne suffit pas de rendre le sens avec un soin très exact, et une fidélité toute entière sans laisser aucune des beautés ni des figures qui sont dans le latin » (de Tende : VI).

La seconde règle est empruntée au traducteur du *Poème de Saint-Prosper*, c'est-à-dire à Lemaistre de Sacy, elle marque une exigence de littéralité ponctuelle, limitée à des passages importants ; il faut « tâcher [...] à marquer les propres paroles de l'auteur lorsqu'elles sont importantes et nécessaires » (de Tende 1660 : VI).

La troisième règle vient de Vaugelas et concerne le style du texte : il s'agit de « conserver l'esprit et le génie de l'auteur qu'on traduit en considérant si le stile en est simple ou pompeux, si c'est un stile de Harangue ou un stile de narration » (de Tende 1660 : VII). De Tende esquisse en fait ici une typologie des styles selon les genres des textes abordés ; on dirait presque aujourd'hui selon les registres. A cela s'ajoutent des considérations sur les qualités esthétiques de la traduction, qui « ne doit point paraître une copie mais un véritable original » (de Tende 1660 : VIII), c'est en fait une reprise, non référenciée cette fois du principe exposé par Antoine Lemaistre dans la Préface de sa traduction des *Sermons de saint Bernard* (voir *supra*). Voici les termes utilisés par de Tende « [...] une traduction pour être excellente, ne doit point paraître une traduction, mais un ouvrage naturel et une production toute pure de notre esprit » (de Tende 1660 : VIII).

Le quatrième principe est emprunté à l'Auteur de la *Dissertation*. Il faut entendre par là le Grand Arnauld, Antoine, co-auteur de la *Grammaire raisonnée*, qui avait produit une *Dissertation selon la Méthode des Géomètres* pour la justification de ceux qui emploient, en écrivant, dans de certaines rencontres, des termes que le monde estime durs (Sainte-Beuve [1953-1955], vol I : 177-178, note). Ce quatrième principe est formulé en ces termes : il faut « faire parler et agir un chacun selon ses mœurs et son naturel et [...] exprimer le sens et les paroles de l'Auteur en des termes qui soient en usage et convenables à la nature des choses qu'on traduit » (de Tende 1660 : VIII). Lorsque l'on examine de près les exemples donnés pour illustrer ce principe, on se rend compte que de Tende en fait va au-delà de la simple adéquation des paroles au caractère et au statut des personnages. Ce qui est abordé ici c'est l'un des aspects forcés de la non littéralité d'une traduction, à savoir l'adéquation des termes utilisés à l'usage. Voici l'exemple donné : « ayant à traduire ces paroles de l'écriture, *ex adipe frumenti*, il ne faudrait pas les traduire par la "graisse de froment", encore que le mot de "graisse" soit la signification naturelle du mot latin *adipe*, parce qu'en outre que le mot de "graisse" n'est pas un terme qui convienne à la nature du froment, l'usage veut encore qu'on dise : la fleur du froment ou le pur froment » (de Tende 1660 : IX) ; c'est en fait tout le problème des collocations.

Avec le cinquième principe on voit réapparaître les préoccupations esthétiques mais surtout à notre sens s'affirmer et se préciser la notion d'écart par rapport à la littéralité. Se référant à Lemaistre de Sacy, de Tende rappelle qu'il faut « s'efforcer de rendre beauté pour beauté et figure pour figure, lorsqu'il arrive que les mêmes graces ne se rencontrent pas dans les deux langues, comme il arrive bien souvent, et qu'on ne saurait exprimer les mêmes figures et les mêmes beautés » (de Tende

Le sixième principe traite de la différence de concentration. Se référant à l'auteur d'une « traduction de quelques lettres de Cicéron » (*ibid.*), de Tende recommande « de ne pas user de longs tours si ce n'est seulement pour rendre le sens plus intelligible et la traduction plus élégante » (de Tende 1660 : X), il s'agit de réguler l'usage de l'étoffement et du développement et de fustiger ceux qui « ne pouvant rendre les choses en peu de mots, et en termes propres et significatifs, se servent d'un grand tour de parole superflues et prennent des licences qui ne seraient pas permises aux plus petits écoliers » (*ibid.*).

Les deux règles suivantes, symétriques et presque opposées dans leurs exigences, peuvent paraître contradictoires : la première, au nom de « la netteté du discours » prônée par Vaugelas préconise de « couper des périodes latines lorsqu'elles sont trop longues, à cause que notre langue, estant encore plus étendue, tiendrait trop en suspens l'esprit qui attend toujours avec impatience la fin de ce qu'on lui veut dire » (de Tende 1660 : XI). La huitième règle en est l'inverse puisqu'elle recommande de « joindre ensemble les périodes qui sont trop courtes » (*ibid.*), elle est à la fois la contradiction du principe précédent ainsi que du troisième principe qui est de respecter le style de l'auteur.

Le dernier principe est tout à fait dans le droit fil des préoccupations esthétiques de Port-Royal, même si elles ne sont pas toujours aussi clairement affichées que chez un d'Ablancourt ou d'autres traducteurs de l'époque. Pour de Tende il faut « tascher encore d'embellir la traduction par des graces et des figures qui sont bien souvent cachées et qu'on ne découvre qu'avec grand soin » (de Tende 1660 : XII). Cette recherche des beautés cachées eût mérité quelques exemples mais de Tende en reste simplement en l'occurrence au niveau des principes.

Dans l'ensemble donc de Tende esquisse dans sa Préface un cadre théorique général qui fait largement appel aux principes de Vaugelas et des traducteurs de Port-Royal. Il s'agit d'une vision exigeante de la traduction qui reprend des thèmes exposés en fait dès la fin de la Renaissance : la connaissance des langues, les préoccupations esthétiques. La nouveauté, et elle s'affirme dans le corps de la méthode, réside dans la précision et l'exploration des écarts que l'on peut pratiquer par rapport à la littéralité et la nature des transferts à opérer.

#### 4.2. *Le corps de la méthode*

La méthode de Gaspard de Tende est éminemment originale et l'un des aspects de cette originalité réside sans conteste dans le fait qu'il ait produit l'une des premières (si ce n'est la première) études de linguistique contrastive. Cependant il faut dire que cette originalité est sertie dans les préjugés et les opinions de son temps concernant la traduction et c'est de ces

aspects que nous traiterons d'abord, quitte à les évoquer à nouveau ensuite à propos des aspects plus originaux de l'œuvre.

#### 4.2.1. *La poursuite d'une tendance caractéristique des Belles Infidèles : l'art d'écrire en français*

A partir du célèbre texte de Cicéron on a vu se développer, de façon consciente, une manière de traduire à partir du sens et dont la formulation invitait non seulement le traducteur à se détacher du mot à mot mais à respecter le génie de la langue d'arrivée : « les mots sont conformes à l'usage de notre langue ». Cette manière de faire a permis aux théories de l'imitation de se développer. Il y a, dès la fin du Moyen Age, dans certaines préfaces, une théorie de l'embellissement et la thèse de Roger Zuber a bien montré comment les Belles Infidèles au XVII<sup>e</sup> siècle ont servi une cause : le travail de la prose française. Ce point de vue est fort bien illustré par Philippe Caron dans son article paru dans *Littératures classiques*, où à propos de la relecture du *Quinte Curce* de Vaugelas à l'Académie française au début du XVIII<sup>e</sup>, il note :

*Si la non conformité au texte original est relevée à l'occasion, c'est surtout lorsque le résultat en français n'est pas satisfaisant pour l'esprit, la grammaire ou le goût. [...] la traduction est donc essentiellement considérée, dans la tradition des Belles Infidèles, comme un texte qui doit avoir sa clôture. Il est toujours d'abord et avant tout un modèle de belles lettres françaises destiné aux indoctes, modèle dont la fidélité à l'original importe moins que la conformité au bon goût du temps. (Caron 1990 : 92-93)*

Dans la description qu'il fait de la méthode de Gaspard de Tende, Roger Zuber tend à donner d'elle une image qui la pose en accord avec le reflet de cette manière d'envisager la traduction :

*Son ouvrage est d'abord un manuel de l'art d'écrire, qui repose sur beaucoup de textes [...] classés en vue d'aider l'écrivain débutant plus que l'apprenti traducteur [...]. (Zuber 1968 : 150)*

On peut retirer cette impression à partir de certains passages du livre III où de Tende se concentre plutôt sur l'usage de certains termes en français (comme par exemple au chapitre XIII avec « d'autant plus ») et où il donne des exemples français ou bien les seules traductions de références latines sans donner l'original. Mais ceci est vraiment l'exception et

précisément l'une des caractéristiques qui constituent l'originalité de cette méthode est d'être sans doute l'une des premières études à s'intéresser de manière systématique aux différences formelles que le traducteur est amené à instaurer entre son texte et l'original.

#### 4.2.2. *L'instauration d'une nouveauté : la contrastivité*

Il ne s'agit plus simplement comme chez Cicéron d'estimer de manière générale qu'on peut suivre le mot à mot ou rendre le même nombre de mots ou de suivre l'usage de la langue d'arrivée mais de fournir à l'élève et au futur traducteur des repères formels précis à partir desquels son texte est comme déduit par transformation du texte de départ.

Le corps de l'ouvrage qui fait 386 pages est divisé en trois livres.

Le livre I fait 104 pages et est divisé en 12 chapitres. Il a pour titre : « Des noms ».

Le livre II fait 164 pages et est divisé en 37 chapitres. Il a pour titre : « Des mots ».

Le livre III fait 118 pages et est divisé en 22 chapitres. Il a pour titre : « Des liaisons ».

De ces trois livres, c'est le troisième qui semble avoir le titre qui correspond le mieux à son contenu. Il s'intitule « Des liaisons », et son paragraphe introductif annonce ainsi son contenu :

*Comme on supprime quelquefois les liaisons latines en traduisant, aussi en ajoute-t-on de françoises dans la traduction. C'est ce que je feray voir dans ce livre, et de quelle manière on s'en sert, après avoir rapporté premièrement quelques liaisons latines supprimées dans la traduction. (de Tende 1660 : 269)*

Et de fait, si le chapitre I traite « des liaisons latines supprimées » (p. 270) les vingt et un autres traitent de l'insertion de mots de liaisons dans la version française d'un texte latin.

En bref on trouve exposée dans cette partie l'idée qui sera reprise par la plupart des contrastivistes (en particulier dans le domaine anglais) à savoir que le français est une langue liée, où les liaisons et les argumentations sont plus marquées. Cette constatation dans la constitution des langues modernes par rapport au latin et la nécessité de marquer par l'étoffement certaines argumentations qui de toute façon apparaissent de façon naturelle dans la langue d'arrivée a un précédent célèbre avec le « seulement » que Luther estime avoir dû ajouter alors qu'il n'était pas dans le texte latin (Ballard 1992 : 142). Des auteurs comme Vinay et

Darbelnet ont exprimé (de façon plus précise) des vues analogues à propos du français et de l'anglais.

C'est la première partie qui est sans doute la plus élaborée sur le plan structurel. De Tende s'y laisse guider par la classification traditionnelle des parties du discours. Mais en fait, cette partie va au-delà de ce qui est ainsi annoncé, puisqu'elle traite également des adverbes et des pronoms tant personnels que relatifs. Nous donnerons brièvement un aperçu des problèmes afin d'évoquer la richesse de cette méthode.

Le livre I est divisé en 12 chapitres. Nous commenterons la composition des trois premiers chapitres qui nous semblent significatifs à plus d'un titre.

L'introduction du chapitre I (qui traite « du nom substantif en général et des différentes façons de le traduire ») pose d'emblée les limites d'application des transformations proposées :

*Il faut remarquer que les règles que j'apporte ne sont que pour faciliter la traduction et la rendre plus belle et plus claire ; et qu'on doit toujours traduire les noms substantifs, autant qu'il est possible, par leur simple signification ; et ne pas se servir de ces règles que dans la nécessité seulement, pour rendre la traduction plus belle et plus intelligible. (de Tende 1660 : 2)*

Ce chapitre est divisé en six sections dont la première et la dernière auraient pu être rapprochées puisqu'elles traitent de la recatégorisation du nom en verbe. La section 5 qui a pour titre « Des noms de ville, de province et de royaume » traite en fait de la métonymie du contenant au contenu où l'on désigne le nom de lieu par celui de ses habitants. Voilà donc un chapitre au contenu riche qui traite des variations au niveau des parties du discours, de la différence de concentration et d'une figure, mais qui présente le tout un peu dans le désordre.

Les chapitres II et III traitent des noms propres et des appellatifs. Ils sont intéressants car il font apparaître la composante culturelle en traduction et à cet égard Gaspard de Tende tout en étant théoricien par sa capacité d'observation et de formulation est également le porte-parole des préjugés ou des options de son temps :

*Les noms propres que l'on trouve dans les lettres ou dans d'autres discours en latin ne se traduisent pas par la signification du nom simplement mais par Monsieur, mon cher ou mon fils. Il y a seulement à observer que ces noms propres ne soient pas les noms des esclaves ou des valets ; parce qu'il ne seroit pas convenable qu'en Maître écrivit Monsieur à son esclave ou à son valet. (de Tende 1660 : 12-13)*

Dans le chapitre suivant est exposé le fait qu'il convient souvent de traduire les appellatifs par le nom propre, pour des raisons d'ordre esthétique et l'on invoque pour cela Vaugelas (p. 16) :

*Et cette façon de traduire les noms appellatifs par les noms propres est quelquefois si absolument nécessaire qu'autrement on ne saurait pas ce qu'on voudroit dire. (de Tende 1660 : 16)*

Souci de clarté, souci d'esthétique, souci de franciser le texte par les appellatifs, la méthode de Tende est bien le reflet d'une manière de traduire devenue classique en France au XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous examinerons enfin deux aspects particulièrement novateurs de la méthode de Gaspard de Tende. Le premier se rattache à la filiation existant sans doute entre son approche et celle de Port-Royal et qui est le **principe de déduction et de transformation**. Nous en prendrons pour base la traduction de l'adverbe. On sait que *La Grammaire de Port-Royal* repose en fait sur une approche comparatiste incluant la traduction ; voici ce qui y est dit de l'adverbe :

*Le désir que les hommes ont d'abreger le discours, est ce qui a donné lieu aux aduerbes. Car la plupart de ces particules ne sont que pour signifier en un seul mot, ce qu'on ne pourroit marquer que par une preposition & un nom : comme sapienter, sagement, pour cum sapientia, avec sageffe : hodie pour in hoc die, aujourd'huy. Et c'est pourquoy dans les Langues vulgaires, la plupart de ces aduerbes s'expliquent d'ordinaire plus élégamment par le nom avec la preposition : ainsi on dira plutôt avec sageffe, avec prudence, avec orgueil, avec moderation, que sagement, prudemment, orgueilleusement, modérément, quoy qu'en Latin au contraire il soit d'ordinaire plus élégant de se servir des Aduerbes. (Arnauld et Lancelot 1660 : 88)*

Gaspard de Tende traite de l'adverbe au chapitre VI du Livre I. Voici ce qu'il en dit :

*Je mets les adverbess en suite des noms parce que les adverbess viennent des noms et qu'on les traduit bien souvent par les noms mêmes dont ils viennent, en y ajoutant avec, comme, dans, en, par, sans, selon, si. (de Tende 1660 : 50)*

Après avoir donné plusieurs exemples, il ajoute :

*Comme l'adverbe marque ordinairement la manière avec laquelle l'action du verbe se fait, aussi le nom...*

Enfin la seconde caractéristique éminemment moderne que nous voudrions faire apparaître dans la méthode de Gaspard de Tende est la perception implicitement juste de ce qu'est une **unité de traduction** et de la nécessité d'y inclure la notion de choix entre plusieurs solutions. La tradition établie par Vinay et Darbelnet après la deuxième guerre mondiale fait que l'on a généralement aujourd'hui une vision plate et tronquée de l'unité de traduction, c'est-à-dire comme étant une division du texte de départ. Dans une étude récemment parue dans la collection UL3 (Ballard 1993), nous avons fait apparaître que l'unité de traduction était un ensemble ayant sa base dans le T.D. et son aboutissement dans le T.A. les deux éléments étant en fait un segment d'un paradigme : paradigme d'interprétation pour la base, paradigme de reformulation pour l'aboutissement. Cette conception de la traduction qui fait intervenir la notion de possibles (au pluriel) et de choix à l'intérieur d'un paradigme de possibles est inhérente à la démarche de Tende.

Son corpus vient en illustration de tout principe énoncé et est constitué d'une base latine et souvent d'aboutissements multiples en français : une bonne solution est proposée et on la compare ou on invite à la comparer avec une solution mauvaise ou moins bonne.

## 5. Conclusion

Ce qui a fait de Gaspard de Tende un théoricien c'est d'abord la volonté pédagogique qui lui a donné le souci de décomposer une opération pour essayer d'en rendre accessible les techniques à des élèves et à des traducteurs.

Son grand mérite est d'avoir su présenter une méthode équilibrée et réaliste qui fait précéder les chapitres contrastivistes de considérations générales sur la traduction. Il y laisse paraître tout autant le souci de la bonne compréhension du texte de départ que de l'élégance du texte d'arrivée. Il est en cela le reflet de la tendance qui se dégageait à Port-Royal et dans les milieux les plus exigeants du XVII<sup>e</sup> siècle. Gaspard de Tende est en cela de son siècle. Le sérieux de sa démarche dans ce prologue est attesté par la manière dont il justifie ses principes généraux par l'autorité des prédécesseurs auxquels il les rapporte avec soin.

Mais la grande originalité de son entreprise demeure sans doute d'abord un magistral travail sur corpus qui s'efforce de dégager des lois à partir de l'observation de phénomènes récurrents. Ces observations sont ensuite rassemblées dans un ensemble qui, s'il n'est pas toujours solidement structuré, n'en présente pas moins un effort pour présenter les phénomènes avec ordre et méthode. Et surtout de Tende introduit de

manière explicite, par l'exposé théorique suivi de l'exemple et de l'illustration, les notions de différence et de transformation en traduction.

Son exposé intègre de manière irréductible la différence des langues et donc la nécessité de modifier la forme de la substance du message. Ce n'est pas son moindre mérite que d'avoir su percevoir qu'il était possible d'établir des correspondances dans ces différences et qu'elles s'inscrivaient sur des schémas de transformation faisant intervenir des catégories générales.

## Bibliographie

- ARGONNE, Noël dit Bonaventure d'., [1699-1700]. *Mélanges d'histoire et de littérature, recueillis par M. de Vigneul-Marville*. Rouen, A. Maury. Paris : Claude Prudhomme, 1725, 3 vol. (4<sup>e</sup> éd., revue et corrigée).
- ARNAULD, Antoine et LANCELOT, Claude, 1660. *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Le Petit.
- BALLARD, Michel, 1992. *De Cicéron à Benjamin. Traducteurs, traductions, réflexions*. Lille : Presses Universitaires de Lille, [Etude de la traduction.].
- BALLARD, Michel, 1993. « L'unité de traduction : essai de redéfinition d'un concept ». M. Ballard, éd. *La traduction à l'Université. Recherches et propositions didactiques*. Lille : Collection UL3, pp. 223-262.
- CARON, Philippe, 1990. « Une traduction relue à l'Académie française, ou Vaugelas à l'épreuve de Vaugelas ». *Littératures classiques* 13 (octobre 1990), pp. 89-107.
- CICÉRON, [1921]. *Du meilleur genre d'orateurs*. Texte établi et traduit par Henri Bornecque. Paris : Les Belles-Lettres.
- DU BELLAY, Joachim, [1967]. *La défense et illustration de la langue Française (1549). Les Regrets*, précédé de *Les Antiquités de Rome*, et suivi de *La défense et illustration de la langue Française*. Préface de Jacques Borel, édition établie par S. de Sacy, Paris : Gallimard, 1967.
- GOUJET Cl.-P., abbé. 1751. « Des traités sur la manière de traduire ». *Bibliothèque françoise ou Histoire de la littérature françoise*. Paris : Pierre-Jean Mariette et Hyppolitte-Louis Guérin, t. I, pp. 205-219.
- KELLY, Louis G., 1979. *The True Interpreter. A History of Translation Theory and Practice in the West*. Oxford : Blackwell.
- MOUNIN, Georges, 1976. *Linguistique et traduction*. Bruxelles : Dessart et Mardaga.
- SAINTE-BEUVE, [1953-1955]. *Port-Royal*. Texte présenté et annoté par Maxime Leroy. Paris : Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol.
- STÉFANINI, Jean, 1971. « Un manuel de traduction en 1660 ». Karl-Richard Bausch et Hans-Martin Gauger, édés. *Interlinguistica. Sprachvergleich und Übersetzung. Festschrift zum 60 Geburtstag von Mario Wandruszka*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, pp. 597-606.
- STEINER, George, 1975. *After Babel — Aspects of Language and Translation*. Oxford : Oxford University Press. [Traduction française de Lucienne Lotringer : *Après Babel. Une poétique du dire et de la traduction*. Paris : Albin Michel, 1978].

TENDE, Gaspard de, sieur de l'Estang, 1660. *Règles de la traduction, ou moyens pour apprendre à traduire de latin en françois, tirez de quelques unes des meilleures traductions du temps.* Paris : Damien Foucault.

TENDE, Gaspard de, sieur de l'Estang, 1660. *De la traduction, ou Règles pour apprendre à traduire la langue latine en la langue françoise, tirées de quelques-unes des meilleures traductions du temps.* Paris : Jean Le Mire.

TENDE, Gaspard de, sieur de l'Estang, 1661. *Traduction des Sermons sur les sept Pseaumes de la Pénitence de saint Augustin.* Paris : P. le Petit.

VINAY, Jean-Paul et DARBELNET, Jean, [1958]. *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, nouvelle éd. revue et corrigée. Paris : Didier, 1966.

ZUBER, Roger, 1968. *Les « Belles Infidèles » et la formation du goût classique. Perrot d'Ablancourt et Guez de Balzac.* Paris : Armand Colin. [L'ouvrage de Roger Zuber vient d'être réédité dans la collection « L'Évolution de l'Humanité » (Paris : Albin Michel, 1995), avec une nouvelle préface de l'auteur sur « Prose et traduction », une bibliographie complémentaire et une postface d'Emmanuel Bury.]

ZUBER Roger, éd. 1972. *Nicolas Perrot d'Ablancourt. Lettres et préfaces critiques.* Paris : Marcel Didier, S.T.F.M.